

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 octobre 2017

**Interpellation à la municipalité du Mont-sur-Lausanne concernant les chemins piétonniers**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

La commune du Mont a établi en 1997 son plan directeur du réseau piétons qui couvre l'ensemble du territoire communal. Aujourd'hui, nous voyons que la plupart des sites compris dans un axe central Rionzi, Petit-Mont, Grand-Mont sont en général bien aménagés pour les piétons. Ces aménagements sont soit en site propre, trottoirs, ou en mixité, bandes jaunes, ils sont également pourvus en éclairage public propice aux piétons. En me promenant dans les zones excentrées de la commune par exemple les quartiers des Planches ou d'autres plus centrés comme les Corjons sont *très peu aménagés en cheminement piétonniers.*

Je demande que la municipalité présente au conseil communal, avant la fin de l'année 2017, un état des lieux du réseau piétonnier sur l'ensemble de la commune. Je demande également que la municipalité présente simultanément la planification de l'achèvement de la mise en place du plan directeur du réseau piétons en incluant dans son analyse la couverture en éclairage public.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette interpellation, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Messieurs le Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.



Christophe Blanc